



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/08/2016**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que suite à l'augmentation de capital de la société Risma, réalisée le 11 avril 2016 par le remboursement des obligations remboursables en actions ayant fait l'objet de la note d'information visée par l'AMMC en date du 31 juillet 2014 sous la référence VI/EM/020/2014, la RMA Watanya, a déclaré, le 14 avril 2016, avoir franchi à la hausse directement, le seuil de participation de 20% et indirectement le seuil de 33,33% dans le capital de Risma.

Suite à cette opération, la RMA Watanya détient :

- directement 3 199 589 actions Risma, soit 22,33% du capital de ladite société ;
- indirectement à travers :
  - ses filiales MBT et RMA Asset Management, 46 981 actions Risma, soit 0,33% du capital ;
  - les FCP RMA, 2 017 670 actions Risma, soit 14,08% du capital.

Ainsi, la participation totale (directe et indirecte) de RMA Watanya s'élève à 5 264 240 actions, soit 36,74% du capital de Risma.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, RMA Watanya envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Risma.

**Contact AMMC :**

Tel : 05 37 27 68 63

E-mail: [information\\_financiere@ammc.ma](mailto:information_financiere@ammc.ma)